



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 113428

Texte de la question

Mme Marylise Lebranchu attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la spécificité du métier de sage-femme. Les sages-femmes préparent, accompagnent et suivent les naissances. Elles contribuent à l'établissement d'un lien précoce entre la mère et l'enfant. Elle lui demande à de tout faire pour maintenir cette spécificité en n'étendant pas leur mission à la prescription du RU 486.

Données clés

Auteur : [Mme Marylise Lebranchu](#)

Circonscription : Finistère (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113428

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 7060

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)